

LES ENFANTS A HAUT POTENTIEL

Mieux les comprendre pour mieux les scolariser

« La réussite d'un enfant intellectuellement précoce ou manifestant des aptitudes particulières nécessite parfois des aménagements particuliers de son parcours scolaire tels que les prévoit le code de l'Éducation dans son article L.321-4. »

Circulaire n° 2009-168 du 12-11-2009, parue au BO n°45 du 3 décembre 2009

S'il est difficile de donner une définition générale des Enfants à Haut Potentiel « EHP » du fait de leur singularité et de la diversité de leurs profils, une caractéristique commune les relie cependant : **des aptitudes nettement supérieures à celles des enfants de leur classe d'âge dans certains domaines.**

Paradoxalement, certains **E H P** se révèlent à travers leurs difficultés dans le cadre scolaire en raison de leur **fonctionnement atypique** et de leur **personnalité**.

Parfois, la dyslexie, la dyspraxie et les troubles de l'attention peuvent également être au premier plan et masquer la précocité.

Identifier la précocité permet souvent de donner du sens à certains comportements d'élèves et de proposer des solutions adaptées.

C'est pourquoi, si vous rencontrez un élève :

Rêveur ou ne tenant pas en place
S'exprimant très bien mais beaucoup et pas toujours quand il le faut
Faisant autre chose que son travail ou plusieurs choses à la fois
Vif à l'oral mais maladroit à l'écrit
Ayant très peur de l'échec mais pouvant aussi prétendre que « *c'est trop facile* ».
Évitant les efforts mais très demandeur de nouveautés

En somme un enfant surprenant et qui vous déroute !

Alors, vous êtes peut-être face à un enfant à haut potentiel.

Abandonnons nos clichés :

« *C'est un enfant sur-stimulé, il est poussé par ses parents !* »
« *S'il est précoce, il devrait être en tête de classe* »
« *Il ne peut pas être précoce ... on est en ZEP* »
« *Puisqu'il est très intelligent, il s'en sortira* »
« *Le psy a dû se tromper avec son test...* »...

Regardons la réalité en face :

**Etre un enfant précoce
n'est pas toujours si facile !**

« Mes idées se bousculent dans ma tête et peuvent m'exciter ou m'angoisser. »

« Je suis pertinent, pas impertinent, pourtant on me trouve insolent. »

« Je m'ennuie souvent à l'école car mes passions sont ailleurs. »

« Ma pensée va plus vite que ma main ; j'écris mal et j'ai pas le temps de finir. »

« Je suis très sensible et j'ai besoin de justice. »

« C'est compliqué pour moi d'être comme ça et de me sentir à part »

Etre son enseignant n'est pas toujours facile non plus !

« Il n'écoute rien, s'agite, donne la réponse avant les autres. »

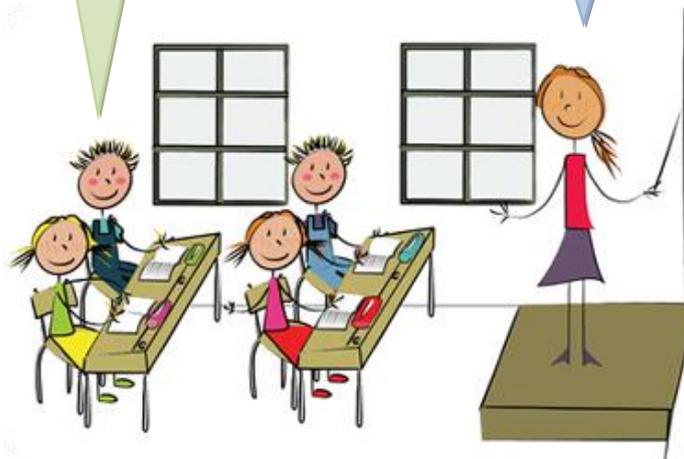
« Il argumente et polémique sans arrêt ; il conteste mes méthodes et mon autorité. »

« Il croit tout savoir ; on me dit qu'il est intelligent mais il ne le montre pas ! »

« Il laisse peu de traces, il bâcle ou il est lent... »

« Il n'en fait qu'à sa tête. »

« Même ses camarades peuvent le rejeter violemment. »



**Alors que faire pour un enfant qui manifeste son mal être à l'école
et dont on suppose un éventuel haut potentiel ?**

1. Tout d'abord **se montrer attentif** à ses difficultés et prendre le temps d'observer son attitude en classe, son fonctionnement cognitif, ses relations aux autres
2. Ensuite solliciter le directeur d'école ou le chef d'établissement afin d'organiser **une réunion d'équipe éducative** pour aborder collectivement la situation de l'enfant et réfléchir aux solutions à mettre en œuvre.
3. S'appuyer sur le **bilan psychologique** de l'enfant afin de mieux cerner son fonctionnement cognitif, sa maturité affective et son développement moteur.

Comme pour tous les élèves en difficultés, il convient :

- De prendre du recul et éviter de réagir « à chaud » pour bien établir les conditions de dialogue avec l'enfant et la famille.
- D'avoir un regard bienveillant sur cet enfant, de reconnaître et d'accepter ses différences.
- De mettre en œuvre un accompagnement personnalisé en s'appuyant sur les leviers pédagogiques existants (enrichissement des contenus, approfondissement, décloisonnements, activités complémentaires, aménagements de cursus...) au travers de l'élaboration du PPEHP.

A qui s'adresser ?

- Aux psychologues de l'éducation nationale dans le 1^{er} degré ou aux conseillers d'orientation psychologues dans le 2nd degré.
- Aux personnes ressources de circonscription pour les EHP dans le premier degré.
- Aux personnes ressources pour les EHP dans les collèges et lycées

Vous voulez en savoir plus ?

Des ressources pédagogiques, un Vadémécum et une Foire Aux Questions, une bibliographie sont disponibles sur le site de la DSDEN 95 :

<https://www.ac-versailles.fr/ehp95>